Nations Unies

S/PV.7600



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7600e séance

Lundi 11 janvier 2016, à 15 heures
New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/1030)

Lettre datée du 5 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/8)

16-00396 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Puisque je préside la première séance du Conseil pour l'année 2015, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux autres nouveaux membres : l'Égypte, le Japon, le Sénégal et l'Ukraine. Nous nous réjouissons à l'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – le Tchad, le Chili, la Jordanie, la Lituanie et le Nigéria – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil pendant leurs mandats en 2014 et 2015.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Mme Samantha Power, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2015. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Power et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également partager une très brève réflexion avec le Conseil. L'Uruguay siège de nouveau au Conseil après 50 ans d'absence et souhaite vivement coopérer activement et étroitement avec les membres du Conseil et tous les Membres de l'ONU en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/1030)

Lettre datée du 5 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/8)

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République du Mali, S. E. M. Abdoulaye Diop.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/1030, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/8, qui contient une lettre datée du 5 janvier 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous renouveler, ainsi qu'aux autres nouveaux membres, mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession au Conseil de sécurité. Je me réjouis à la perspective de ce qui sera, j'en suis persuadé, une collaboration fructueuse.

Je suis venu ici pour présenter aux membres du Conseil de sécurité le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2015/1030) et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali(MINUSMA). Je suis heureux que cela se fasse en présence du Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Abdoulaye Diop, et je saisis cette occasion pour lui exprimer à nouveau la profonde gratitude de mon Département pour l'excellence des relations qui existent entre son gouvernement et la MINUSMA.

Depuis les dernières consultations, en octobre dernier, la situation au Mali a évolué considérablement. Les efforts conjugués des autorités maliennes, des

parties signataires, de la médiation internationale et de la MINUSMA, entre autres, ont permis de renforcer la dynamique de dialogue et de concertation entre le Gouvernement, la a Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme. En effet, le Gouvernement a introduit une série de mesures de confiance, dont, entre autres, la libération de personnes détenues en raison du conflit, ou encore la rencontre qui s'est tenue le 23 septembre dernier entre le Président Ibrahim Boubacar Keita et les représentants des groupes armés de la Coordination et de la Plateforme, ce qui a contribué à l'apaisement entre les parties et s'est traduit par la cessation effective des hostilités. Ce rapprochement entre la Coordination et la Plateforme, en outre, a permis de créer un environnement plus propice au fonctionnement effectif des mécanismes de suivi de l'Accord, à savoir le Comité de suivi de l'accord (CSA) et la Commission technique de sécurité, qui, depuis la dernière séance du Conseil, se sont réunis à quatre reprises (voir S/PV.7528).

Je voudrais souligner, dans ce contexte, le rôle particulièrement important qui a été joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mongi Hamdi, qui a facilité ce rapprochement, notamment lors de la rencontre de Bamako le 23 septembre entre les deux mouvements. Sous son impulsion, par ailleurs, la MINUSMA a continué d'apporter son appui aux mécanismes d'accompagnement et de suivi de l'Accord. En plus d'assurer le Secrétariat du CSA, la Mission a mis des spécialistes à la disposition de chacun de ses sous-comités pour soutenir leurs travaux. Le Commandant de la Force, qui préside la Commission technique de sécurité, a pour sa part joué un rôle de premier plan pour faire progresser la mise en œuvre du cantonnement, notamment pour l'identification des sites, l'activation des patrouilles mixtes et la mise en place du Mécanisme opérationnel de coordination.

Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, qui est également avec nous aujourd'hui ici, veillera, je le sais, à poursuivre les bons offices et le soutien de la MINUSMA au processus de paix.

Le fait que les organes de suivi sont fonctionnels est une chose, mais tout cela ne s'est pas encore complètement traduit en progrès tangibles vers la mise en œuvre de l'Accord. Le processus a continué à subir des retards souvent non négligeables. Bien sûr, il y a eu des progrès, par exemple, 11 sites ont été validés pour le cantonnement, et les travaux d'aménagement ont déjà commencé pour deux d'entre eux et vont commencer dans quatre jours pour le troisième, une fois que le terrain aura été déminé. Tout cela est positif. Il y a eu également l'adoption, le 29 décembre, des décrets qui établissent la Commission de l'intégration et la Commission sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Je parlais à l'instant de patrouilles conjointes, mais malheureusement, il y en a eu une, le 14 novembre, et plus rien depuis. Un autre signe positif est l'installation de la Commission Vérité, justice et réconciliation, mais nous sommes préoccupés par le fait qu'il reste encore à mettre en œuvre les autres réformes politiques et institutionnelles, qui sous-tendent les accords de paix.

S'il n'est pas remédié rapidement à ces retards, il y a là un potentiel pour que la confiance, qui a été difficile à bâtir entre les parties signataires, ne s'effrite, et le fait est qu'à la dernière session du CSA, les 17 et 18 décembre, aussi bien la Coordination que la Plateforme ont exprimé une certaine inquiétude à cet égard. De ce point de vue-là, il faut se réjouir que la prochaine session du Comité de suivi de l'accord soit prévue pour lundi prochain, le 18 janvier, à Alger, et je voudrais marquer l'espoir qu'elle contribue à traiter ces préoccupations en termes de chronogramme et établisse un nouveau calendrier pour la mise en œuvre des réformes qui doivent encore l'être.

La priorité première, je crois, est l'introduction d'arrangements administratifs intérimaires. C'est sur ces mécanismes que repose la reprise des services de base aux populations dans le nord. Il y a eu un accord de principe des parties pour établir des conseils temporaires aux niveaux régional et local. Il faut maintenant que le Gouvernement et le Parlement fassent en sorte que ces structures soient opérationnalisées aussi rapidement que possible. Il faudra également – c'est important pour les parties – se préparer pour des élections locales qui, le Conseil s'en souvient, ne s'étaient pas tenues en octobre dernier, et réviser la loi électorale, comme il est également prévu dans l'accord. Et puis, n'oublions pas le plus long terme : il faut aussi que le Gouvernement s'attache à ces réformes institutionnelles, à commencer par la création des deux nouvelles régions de Taoudeni et Ménaka, et que les nécessaires consultations soient démarrées sur les réformes liées à la décentralisation.

Je pense qu'il est important que le Gouvernement et le Parlement maliens continuent à montrer le chemin dans l'avance de la mise en œuvre de ces réformes, d'une manière toujours consultative et inclusive. De ce point de vue-là, l'annonce par le Gouvernement que le Comité national pour la coordination de la mise en œuvre de

l'Accord de paix comprendra des représentants désignés par les parties signataires est un élément important, et nous en appelons à ces mouvements pour qu'ils ne prennent pas de retard dans la désignation de leurs représentants dans ces structures. Encore une fois, le temps est essentiel si l'on veut avancer sur les processus clefs que sont le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et la réforme du secteur de sécurité. Pour que tout cela prenne de l'élan, le travail de la Commission de l'intégration récemment créée, sera crucial, et nous avons donc marqué l'espoir que nous avancions.

Un enseignement que nous tirons de l'expérience des six mois passés est que les différents piliers de l'Accord de paix sont fortement imbriqués les uns dans les autres. Leur mise en œuvre doit se faire d'une manière parallèle et synchronisée. La MINUSMA continuera à remplir tout son rôle dans le cadre de ses bons offices pour continuer à échafauder la confiance entre les parties et à plaider pour que le processus demeure ouvert à tous.

Mais, comme nous le savons, il n'y aura pas de paix durable dans le nord du Mali, s'il n'y a pas de dividendes de la paix pour les plus vulnérables. De ce point de vue-là, le Conseil s'en souvient, en octobre à l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, la grande réunion des partenaires internationaux a permis de dégager des engagements de l'ordre de 3,2 milliards d'euros pour la remise en état et le retour au développement du Mali. On a déjà fait des progrès sur le terrain, notamment dans le domaine de l'éducation. Il y a eu, à cet égard, une bonne coopération entre le Gouvernement malien et les acteurs humanitaires, y compris pour la réouverture des écoles, et dans les trois régions du nord, 89 % des établissements scolaires qui existaient avant la crise sont redevenus fonctionnels, mais en même temps, nous constatons que dans les zones les plus touchées par les problèmes d'insécurité, une école sur cinq demeure fermée par manque d'enseignants, manque de matériel, manque de locaux et d'infrastructures.

La MINUSMA, pour sa part, a renforcé de 30 % son soutien aux communautés du nord avec le recours à 36 projets à impact rapide, qui représentent environ 1,3 million de dollars. Il s'agit d'eau potable dans la région de Kidal, de centres de santé à Kidal et Mopti, de remise en état de centres de soins sociaux à Gao, de projets de réintégration pour les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à travers l'ensemble des principales agglomérations du nord du Mali. Mais il faut continuer à faire davantage et nous espérons que le Gouvernement et les mouvements vont rapidement se mettre d'accord sur la stratégie de développement du nord, conformément aux accords de paix et à l'engagement pris à Paris.

Si j'insiste tant sur l'urgence qu'il y a à surmonter ces défis sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire, c'est essentiellement parce que le processus de paix au Mali demeure fragile et confronté à des défis de taille. Ces derniers mois ont démontré la détermination des groupes extrémistes à faire échouer le processus de paix. Les membres du Conseil sont sans doute au courant des déclarations qui ont été faites en octobre et en décembre par les dirigeants du groupe terroriste Ansar Dine condamnant le processus de paix, dénonçant les groupes armés signataires de l'Accord d'Alger et menaçant d'intensifier les attaques contre la France et ses alliés. C'est l'expression qu'ils utilisent et qui recouvre à la fois le Gouvernement malien et la MINUSMA. Les groupes extrémistes, de fait, ont continué à intimider les populations, à attaquer les forces armées maliennes, l'Opération Barkhane, la MINUSMA également, non seulement dans le nord du Mali mais aussi dans le centre et dans le sud du pays.

Et puis, les groupes armés signataires de l'Accord eux-mêmes sont également ciblés. On citera par exemple ce qui s'est produit les 24 et 25 décembre, lorsqu'Ansar Eddine a fait 15 victimes parmi les rangs du Mouvement national pour la libération de l'Azawad, dont le propre frère de Bilal Ag Cherif. Et il est clair que c'est le processus de paix qui est en cause. Et puis le Conseil n'a pas manqué de noter que l'attaque contre le Radisson Blu à Bamako a eu lieu alors que se tenait à Bamako une des réunions du Comité de suivi de l'Accord, et que c'était précisément l'hôtel dans lequel résidait la délégation algérienne, sachant que l'Algérie préside le Comité de suivi de l'Accord.

Et puis nos convois, nos camps, demeurent également des cibles privilégiées des groupes extrémistes. Pendant la période couverte par le rapport, la Force a essuyé pas moins de 28 attaques, contre 20 durant les trois mois précédents. Le 28 novembre, six roquettes, par une nuit claire, en fait, une nuit de pleine lune, ont frappé notre base, tuant deux de nos Casques bleus ainsi qu'un sous-traitant. Et face à cette situation, il faut bien le dire, deux tiers des effectifs de la MINUSMA, dont 94 % des militaires autorisés sont déployés, sont employés à la seule protection des installations et des convois de la MINUSMA. Il ne se passe guère de jour sans que

des engins explosifs improvisés endommagent nos véhicules blindés, qui sont déjà en nombre insuffisant, et réduisent de la sorte la capacité de la Mission de mettre en œuvre son mandat. Et, en dépit d'appels répétés, nous avons encore de la peine à mettre en place le bataillon logistique de combat qui permettrait de résoudre en partie ce problème.

Dans ces conditions, il faut le redire, il y a urgence à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'Accord de paix. Seule l'opérationnalisation des patrouilles mixtes et du cantonnement peuvent être à même d'inverser la dynamique sécuritaire. Et même si, il faut toujours le rappeler, les racines du conflit sont politiques, il n'y aura pas de solution pérenne en l'absence des réformes politiques et institutionnelles que prévoit l'Accord.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ladsous des informations qu'il nous a communiquées.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Diop (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi, à l'entame de mon propos, de renouveler les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali à votre pays, la République orientale de l'Uruguay, pour son élection le 16 octobre dernier à la tête du Conseil de sécurité en qualité de membre non permanent. Je me réjouis tout particulièrement de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de janvier 2016, qui coïncide avec le début du mandat de votre pays à la tête de cette instance importante pour la paix et la stabilité du monde.

Qu'il me soit également permis d'exprimer l'appréciation positive de la délégation du Mali pour la manière remarquable avec laquelle les États-Unis d'Amérique ont conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier avec à la clef l'adoption d'importantes résolutions, notamment la résolution 2253 (2015) sur Daech, mais également la résolution 2258 (2015) sur la Syrie.

Je renouvelle les félicitations de ma délégation à l'Égypte, au Sénégal, au Japon et à l'Ukraine pour leur brillante élection en qualité de membres non permanents du Conseil de sécurité. La délégation du Mali voudrait assurer tous ces nouveaux membres de son entière et totale collaboration.

Je voudrais aussi saluer le Chili, la Jordanie, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad, dont le mandat s'est achevé le 31 décembre dernier, et leur exprimer notre reconnaissance pour 1e rôle ô combien important qu'ils ont joué au sein du Conseil de sécurité dans la résolution de la crise multidimensionnelle qui affecte mon pays, le Mali, depuis 2012.

À tous les membres du Conseil de sécurité, permanents comme non permanents, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale je tiens à rendre un hommage vibrant, au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, du peuple et du Gouvernement du Mali, pour le soutien et l'élan de solidarité dont mon pays a bénéficié durant cette crise.

Au Secrétaire général Ban Ki-moon, à l'Algérie, chef de file de la médiation internationale et Présidente du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, à l'Organisation de la coopération islamique, à la France, au Tchad, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Nigéria, au Niger et aux États-Unis d'Amérique, qui n'ont ménagé aucun effort pour la restauration de la paix et de la stabilité au Mali, je voudrais également réitérer notre profonde gratitude. Entre autres symboliques, je voudrais également m'incliner pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, nationales comme étrangères, qui ont perdu la vie au cours de la crise malienne, et exprimer notre profonde reconnaissance aux Nations Unies et aux pays fournisseurs de contingents pour tous les sacrifices consentis.

La délégation du Mali salue notre cher ami le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, pour la présentation de son rapport (S/2015/1030), que nous saluons pour son caractère équilibré et pour l'analyse qui y est faite de la situation sur le terrain, mais aussi pour la reconnaissance de l'ensemble des efforts faits par les Maliens – Gouvernement, mouvements armés et population de façon générale – ainsi que pour les défis qu'il a soulignés, qui sont des défis importants, de même que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord. Mais je voudrais, avant d'aller plus loin, faire quelques remarques préliminaires.

En premier lieu, la détermination du Gouvernement du Mali à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger est ferme et totale. Dans ce cadre, ma délégation se félicite de la dynamique positive amorcée

ces derniers mois par les mouvements signataires, qui ont su taire leurs divergences. En second lieu, il y a lieu aujourd'hui de retenir que la recrudescence des attaques terroristes constitue la principale entrave à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En effet, les groupes terroristes ont réinvesti le terrain, ils agissent désormais à visage découvert pour intimider les communautés, et ont étendu leurs actions à des cibles stratégiques, notamment hôtelières, comme l'attestent, entre autres les attentats meurtriers au Byblos de Sévaré mais également à l'hôtel Radisson Blu de Bamako. En troisième lieu, je voudrais aussi attirer l'attention sur les avancées significatives qui ont été enregistrées, comme je l'indiquais tantôt, dans la mise en œuvre de l'Accord sous le leadership du Président Ibrahim Boubacar Keita, malgré les difficultés rencontrées, qui sont aussi inhérentes à tout processus de cette nature.

Le Conseil se souviendra que le 6 octobre 2015, à l'occasion d'un exercice similaire (voir S/PV.7528), la délégation du Mali a entretenu le Conseil de sécurité des actions et des initiatives menées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces actions et initiatives se sont poursuivies avec l'appui de nos partenaires. Le Gouvernement a élaboré et présenté un plan d'action, cadre de référence de la mise en œuvre de l'Accord, en juillet dernier, avec un calendrier précis. Aussi me plaît-il de faire part aux membres des actions et des mesures institutionnelles prises en complément de ce qui a été indiqué tout à l'heure par M. Ladsous, ainsi qu'il suit.

Dans le domaine du développement économique, social et culturel, tel que prévu par l'Accord, la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali a été organisée conjointement par le Gouvernement du Mali et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 22 octobre dernier à Paris. Y ont participé les représentants des parties signataires, la société civile, le secteur privé malien et international, ainsi que 64 pays et organisations internationales partenaires. La cérémonie d'ouverture était placée sous la coprésidence du Chef de l'État du Mali, mais également de la France et du Secrétaire général de l'OCDE.

À cette occasion, le Gouvernement malien a exprimé sa détermination à créer les conditions de l'accélération de la croissance à l'échelle du Mali tout entier. Dans un premier temps, il a réaffirmé sa volonté de mettre en œuvre une décentralisation conférant aux régions du Mali des responsabilités et des capacités effectives sur les affaires locales et le développement territorial. Le Gouvernement malien a présenté l'ébauche de la stratégie de développement spécifique pour les régions du nord du Mali, telle que recommandée par l'Accord, et également annoncé une contribution sur ses ressources propres de près de 451 millions d'euros pour la période 2016-2018. En outre, le Gouvernement de la République du Mali a annoncé l'établissement d'un fonds de développement durable prévu par l'Accord. Celui-ci sera doté d'une gouvernance partagée et inclusive, et respectera les normes les plus exigeantes en matière de redevabilité et de transparence.

La Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali a été l'occasion de faire le point sur l'engagement financier des partenaires du Mali, qui représentera, comme il a été indiqué tout à l'heure, un engagement de l'ordre de près de 3,2 milliards d'euros (environ 2 000 milliards de nos francs CFA) sur la période 2015-2017, dont un montant de 596 millions d'euros pour les régions du nord, sur la base des premières annonces faites autour de cette conférence. Je signale que le coût global de ces actions de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement a été évalué à près de 3,5 milliards d'euros. C'est le lieu de remercier tous les partenaires du Mali pour leur mobilisation et leur engagement, au milieu desquels je voudrais souligner le rôle singulier de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre des actions de développement des infrastructures, le Gouvernement a déjà fait une évaluation des besoins en infrastructures routières et travaille à la mobilisation des ressources financières nécessaires à leur réalisation. Dans ce cadre, on peut noter que le financement est bouclé pour la route Gao-Bourem-Taoussa, route stratégique, tandis que celui du tronçon Bourem-Kidal est partiellement acquis.

Dans le domaine des services sociaux de base, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions dans le cadre du plan d'urgence humanitaire. Ces derniers mois, la priorité a été accordée à la riposte antipaludisme et à l'éducation. C'est dans ce cadre qu'une mission d'évaluation du Gouvernement malien s'est rendue sur le terrain pour organiser l'ouverture des classes, qui est aujourd'hui effective à Kidal. Des kits ont été distribués aux élèves dans certaines écoles de la région de Kidal également. De même, l'électricité a été rétablie à Kidal, après plusieurs années, ainsi qu'à Ménaka, à travers l'installation de groupes électrogènes par la compagnie nationale d'électricité, avec l'aide et la

collaboration des mouvements armés signataires. Nous déplorons malheureusement le manque de collaboration des mouvements signataires de l'Accord, notamment l'occupation de salles de classes, qui a légèrement affecté le bon déroulement du processus, mais les efforts sur ce plan continuent également.

Concernant le dispositif d'accompagnement, il s'agit essentiellement du Comité de suivi de l'Accord et de ses démembrements qui sont déjà en place et qui tiennent régulièrement leurs sessions, comme cela ressort du rapport du Secrétaire général. Le Gouvernement malien déplore toutefois les lenteurs observées et le manque d'efficience dans le fonctionnement du Comité de suivi qui, trop souvent, a perdu trop de temps sur des questions de procédure et de représentativité.

Sur le plan politique et institutionnel, en plus des mesures qui ressortent de la présentation du rapport du Secrétaire général, il faut rappeler que le Gouvernement malien, sous l'impulsion du Chef de l'État, a créé un département ministériel spécialement chargé de la décentralisation et de la réforme de l'État. Ce département est dirigé par un natif de la région de Kidal, connaissant bien les défis auxquels ces régions font face et la nécessité d'aller vite dans les réformes politiques et institutionnelles. Un plan précis est dessiné, conformément au plan d'action élaboré par le Gouvernement mais aussi au calendrier de mise en œuvre de l'Accord. La nouvelle année nous donnera l'occasion d'aller vers une opérationnalisation de ce chantier extrêmement important pour le pays.

De même, un Comité national de mise en œuvre de l'Accord, présidé par le Premier Ministre et Chef du Gouvernement, a été mis en place. Ce Comité est assisté par un secrétariat technique. Sur ce point, je voudrais préciser que le Comité national de mise en œuvre de l'Accord et son secrétariat technique ont été créés dans un souci d'appropriation nationale du processus par le Mali – par les Maliens et par le Gouvernement. Ce mécanisme qui, comme cela a été également indiqué par M. Ladsous, est ouvert aux mouvements signataires, travaillera en étroite coopération avec le Comité de suivi prévu par l'Accord. Par ailleurs, le Gouvernement malien et les partenaires techniques et financiers ont mis en place un mécanisme de concertation visant à s'assurer de la gestion optimale et transparente des ressources destinées à la mise en œuvre de l'Accord, et la première rencontre s'est déjà tenue le 24 décembre dernier.

En matière de réconciliation, de justice et d'action humanitaire, les principales activités réalisées dans ce volet sont les rencontres intercommunautaires qui, toutes, s'inscrivent dans une dynamique de réconciliation entre communautés à la base. Depuis l'initiative d'Anefis, dans laquelle le Gouvernement a joué un rôle capital et qui a aussi favorisé la convergence et la baisse des tensions entre les mouvements, les actions se sont multipliées sur le terrain. Il est important de noter la mise en place de la Commission Vérité, justice et réconciliation dont les difficultés d'opérationnalisation ont été également résolues. À ce propos, le Gouvernement a adopté, en Conseil des ministres, le 23 décembre 2015, un décret autorisant son élargissement dans un souci d'inclusivité.

En matière de défense et de sécurité, de manière générale, la situation sécuritaire d'ensemble sur le terrain se caractérise par une certaine amélioration, notamment grâce à la cessation des hostilités entre les parties et à la diffusion de messages d'apaisement et de soutien à l'Accord, prônés régulièrement par toutes les parties. La Commission technique de sécurité, prévue par l'Accord, est en place et se réunit régulièrement. Cependant, le Mécanisme opérationnel de coordination n'est, quant à lui, toujours pas opérationnel en dépit des ressources mises à sa disposition par le Gouvernement pour accélérer cet élan. Aussi serait-il vivement souhaitable de voir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) s'impliquer davantage dans cette opérationnalisation du Mécanisme opérationnel de coordination.

S'agissant des commissions de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 29 décembre dernier, comme cela a été également rappelé tout à l'heure, un décret relatif à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'un décret relatif à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de la Commission d'intégration. Ces textes ont été élaborés suite à un atelier sur un projet de document de stratégie globale de DDR et de textes opérationnels, organisé par le Ministère de la défense et des anciens combattants, avec la participation des mouvements signataires également, je tiens à le souligner. La phase de cantonnement, telle que conçue et voulue par le Gouvernement, prévoit un cantonnement avec toutes les commodités essentielles. Je voudrais à cet égard attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'accélérer le cantonnement, comme cela a été rappelé tout à l'heure, et inviter la MINUSMA à jouer pleinement son rôle dans ce processus et à amener les

groupes armés à coopérer eux aussi pour la réussite de l'opération dans les délais impartis.

Pour ce qui concerne les patrouilles mixtes, le Gouvernement malien s'est réjoui de la première opération réalisée en novembre 2015. Encore une fois, nous partageons le diagnostic de M. Ladsous : il en faut plus. Il faut de plus en plus que les Forces armées maliennes et la MINUSMA puissent travailler ensemble pour une meilleure sécurisation de ces localités. Nous déplorons depuis, malheureusement, le manque de collaboration de nos frères de la Coordination des mouvements de l'Azawad, qui disent ne disposer ni d'armes lourdes ni de véhicules pour continuer les patrouilles mixtes. Mais le Gouvernement, pour sa part, dégage un certain nombre de moyens qui permettent d'engager ce processus.

Comme on peut le constater, des progrès tangibles ont été accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cependant, la persistance d'un certain nombre de défis, en particulier la menace liée à la présence des groupes terroristes dans le nord du Mali, nous inquiète et nous interpelle. La menace est réelle et constitue aujourd'hui le défi principal pour le retour de la paix au Mali.

En effet, le regain d'activités terroristes dans le nord du pays vise clairement à freiner la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, et créer la psychose au sein de la communauté des hommes d'affaires et des investisseurs qui ont si heureusement commencé à renouer avec la destination Mali, redevenue si prometteuse après une fructueuse rencontre avec l'OCDE, à Paris, pour la relance de l'économie malienne. C'est là le dessein funeste du groupe terroriste Ansar Eddine, inscrit sur la liste des sanctions du Conseil, de ses sous-traitants du Front de libération du Macina et des autres groupes terroristes Al-Qaida au Maghreb islamique et Al-Mourabitoun, ceux-là même qui ont revendiqué la série d'attaques terroristes qui ont, malheureusement, endeuillé notre pays et beaucoup de nations amies. Ce fut le cas le vendredi 20 novembre 2015, lorsque des illuminés d'un autre temps, farouchement déterminés à perpétrer un massacre odieux, ont attaqué l'hôtel Radisson Blu de Bamako. Hélas! Des amis du Mali de nationalités diverses ont perdu la vie au cours de cette tragédie. En cette douloureuse circonstance, je voudrais réitérer aux familles et aux nations endeuillées les condoléances les plus émues du peuple et du Gouvernement maliens. Comme l'a rappelé le Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, la réouverture de l'hôtel Radisson Blu le 15 décembre dernier est un symbole mondial de résilience et de refus de la terreur.

Le Gouvernement malien est parfaitement conscient que les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à lutter contre le terrorisme. Malheureusement, force est de constater que la MINUSMA évolue désormais dans un environnement marqué par la présence et les activités de groupes terroristes. Dans le cadre de leurs missions régaliennes, les Forces de défense et de sécurité maliennes, en reconstruction, sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme – il convient de le rappeler. Cependant, elles ne peuvent pas à elles seules faire face à ce phénomène, eu égard à l'immensité du territoire national et au caractère asymétrique de cette guerre. C'est le lieu également, en ce 11 janvier marquant le troisième anniversaire du déclenchement de l'opération Serval, de renouveler notre appréciation à la France pour son intervention salvatrice au Mali, mais aussi pour le travail remarquable accompli par l'Opération Barkhane dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Face à la persistance de ces menaces terroristes, je voudrais encore une fois inviter le Conseil de sécurité à envisager, dans le cadre de la relecture du mandat de la MINUSMA, le renforcement de sa capacité opérationnelle en vue de l'adapter à ce contexte sécuritaire particulièrement fluide et changeant. Comme indiqué dans le du rapport du Secrétaire général,

> « il est à craindre que la MINUSMA continuera de se heurter à d'importants problèmes de sécurité posés par des acteurs ne participant pas au processus de paix, à savoir les groupes extrémistes et terroristes et les trafiquants de drogue transnationaux » (*S/2015/1030, par. 60*).

Au regard de cette situation qui constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, je voudrais réitérer la volonté maintes fois exprimée des chefs d'État et de gouvernement d'entités régionales et sous-régionales africaines en vue de la mise en place d'une force d'intervention rapide pour lutter contre le terrorisme, en mutualisant les efforts des pays de la région. Notre préoccupation est d'autant plus grande que nous craignons un embrasement de l'ensemble de la région du fait des interactions, voire d'une jonction désormais possible, entre les groupes terroristes opérant notamment dans le Sahel, dans le nord du Mali – dont je viens d'en citer quelques-uns – mais également

en Libye – avec la présence de l'organisation État islamique, qui est désormais une réalité dans cette partie de l'Afrique – et dans le bassin du lac Tchad – avec les opérations meurtrières du groupe Boko Haram.

Nous devons prendre très au sérieux la menace terroriste dans la région du Sahel. Ce serait commettre une grave erreur que d'accorder un traitement sélectif dans la lutte contre le terrorisme. Les actes de terrorisme, quels qu'ils soient, restent criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, l'époque, le lieu ou les auteurs. C'est pourquoi la délégation malienne se réjouit de l'adoption, le 17 décembre 2015, de la résolution 2253 (2015) sur l'État islamique d'Iraq et du Levant, et invite le Conseil de sécurité à envisager des mesures plus vigoureuses contre les groupes terroristes opérant dans la zone sahélo-saharienne. Les obscurantistes qui ont attaqué le Radisson Blu, à Bamako; ceux qui ont arraché tant de vies humaines au Bataclan, à Paris; ceux qui ont semé la désolation à San Bernardino, en Californie; et ceux qui ont fait tant de victimes innocentes ailleurs dans le monde, sont tous malheureusement animés de la même idéologie de la haine, celle de soumettre l'homme à un ordre inhumain. Ces individus sans foi ni loi n'ont rien à voir avec la religion de Mahomet, religion de paix par excellence, d'humanisme, de respect du prochain et de convivialité entre les hommes, qui prône la préservation du caractère sacré de l'humain et de la vie humaine. Nous avons la ferme conviction que rien, absolument rien, ne peut justifier le terrorisme. Aucune cause ne saurait légitimer ce fléau qui n'a ni patrie, ni religion, ni frontière. Face à ce phénomène, nous devons afficher une solidarité et une unité d'action sans faille. Alors pourrons-nous clamer haut et fort que la terreur ne triomphera pas. Unis, nous vaincrons le terrorisme, nous en sommes convaincus.

Je ne saurais conclure sans remercier mon ami Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, qui s'apprête à quitter ses fonctions après une année d'intenses activités couronnées par la conclusion de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, entre autres. Je voudrais lui rendre hommage pour le travail qu'il a accompli à la tête de la MINUSMA, et lui souhaiter, au nom du Gouvernement malien, plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je voudrais par la même occasion féliciter mon frère et ami, Mahamat Saleh Annadif, diplomate émérite, avec une grande expérience dans le maintien de la paix, pour le choix porté sur sa personne pour diriger désormais la MINUSMA. Je voudrais lui exprimer la totale disponibilité du Gouvernement malien à travailler avec lui pour la mise en œuvre accélérée de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et surtout pour la réussite de sa mission qui est nécessairement la réussite du peuple malien.

Je voudrais, à l'entame de cette nouvelle année, présenter aux membres du Conseil de sécurité mes vœux de bonne et heureuse année pour 2016. Puisse la nouvelle année voir couronner de succès les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le monde.

Je voudrais enfin, sur un tout autre plan, à la lumière de toutes les avancées enregistrées dans mon pays par la présence de la Mission des Nations Unies, inviter le Conseil de sécurité à demander au Secrétariat de mener dès à présent une réflexion approfondie dans la perspective de l'élaboration d'une sorte de stratégie de sortie de la MINUSMA. Ceci n'est pas prématuré, car nous pensons que toute opération engagée doit déjà nous permettre d'envisager une sortie à terme, et que si nous commençons une réflexion maintenant, nous pourrons avoir une posture qui nous permettra de mieux évaluer les capacités à mettre en place, les ressources à dégager et les stratégies, pour que, à terme, nous puissions envisager un relèvement beaucoup plus rapide du Mali et de ses forces de défense et de sécurité.

Il s'agira, à terme, d'alléger progressivement le dispositif de la Mission en franchissant un certain nombre d'étapes dans cette direction. Ce dispositif sera pris en charge au fur et à mesure par l'État malien, en particulier par ses Forces de défense et de sécurité reconstituées, ainsi que dans le cadre des missions régaliennes qui sont les nôtres et qui s'inscrivent pleinement aussi dans le cadre de la mission de stabilisation de notre pays. C'est l'ambition que nous voulons partager dans un souci tout à fait constructif et d'anticipation, mais aussi en nous rappelant toute la reconnaissance que nous avons pour tous les efforts qui sont faits et continuent d'être faits pour aider notre pays.

Nous pensons qu'entre partenaires et amis, il est important que nous puissions davantage anticiper et accompagner les efforts qui se font au niveau du Mali.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Abdoulaye Diop de sa déclaration.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 50.